FFMC 90
Fédération Française des Motards en Colère
TERRITOIRE DE BELFORT

Belfort le février 2020

Monsieur Damien MESLOT
Maire de Belfort

Monsieur le maire,

Le 18 décembre 2019, un grave accident impliquant un motocycliste de 21 ans a eu lieu place Emile Loubet sur votre commune. Le jeune motard s'est très gravement blessé en heurtant les rochers disposés sans doute à des fins de décoration sur un parterre de ce lieu. Les circonstances de l'accident en la matière n'ont pas d'importance, les rochers sont devenus un élément aggravant.

La FFMC90 organise chaque année une opération que vous connaissez, dénommée « Motard d'un jour ». Elle vise à emmener des élus, des responsables techniques, des aménageurs, des responsables de bureaux d'étude sur des lieux repérés comme dangereux pour les deux roues motorisés en particulier et les usagers de la route en général. Or pendant les journées organisées en 2017 et 2018, nous avions attirés l'attention sur l'existence de ces rochers et exprimés le souhait de les voir ôtés par vos services. Monsieur Sébastien VIVOT, votre 1er adjoint faisant parti de ces journées avait eu connaissance de notre inquiétude à cet endroit. Ce dernier événement à malheureusement confirmé ce que nous pensions de la dangerosité de telles installations.

Dans un de vos discours en vu de la campagne électorale pour les élections municipales, vous avez mis l'accent sur la sécurité des citoyens. Les aménagements urbains bien pensés en font partis et preuve en est qu'il faut vite corrigé pour la sécurité de chacun ce qui a été mal conçu.

Par conséquent Monsieur le Maire, la FFMC90 met la mairie de Belfort en demeure de faire ôter ces rochers par les services techniques sous un délai de 3 mois. Passé celui-ci, la FFMC90 prendra ses responsabilités pour éviter que de telles accidents se reproduisent.

Persuadés que vous saurez entendre notre appel, nous vous prions de croire Monsieur le Maire en l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le bureau de la FFMC90
Le coordinateur
Marcel JARDOT